



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 juillet 2006

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans par arrêté du 29 avril 2001 (JO du 23/04/01).

**DIOSMINE TEVA 300 mg, comprimé
B/60 (CIP : 361 606-1)**

Laboratoires TEVA CLASSICS

Diosmine.

Date de l'A.M.M. : 9 février 2001

Motif de la demande :Renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications :

- Amélioration des symptômes en rapport avec l'insuffisance veinolymphatique (jambes lourdes, douleurs, impatiences du primodécubitus).
- Traitement d'appoint des troubles fonctionnels de la fragilité capillaire.
- Traitement des signes fonctionnels liés à la crise hémorroïdaire

Posologie : Cf. RCP

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le SMR par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence (*avis du 8 juin 2005*).

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le SMR par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le SMR de cette spécialité reste insuffisant dans l'ensemble de ses indications.

Avis défavorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et posologies de l'AMM.

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé.